

Grève le Jeudi 7 Novembre
Journée complète et débrayage
de 15h à 16h
Rassemblement devant le bâtiment administratif

En mai 2019, la CGT revendiquait au HCPP (Haut conseil des professions paramédicales) : L'exclusivité de fonction pour l'ensemble des IBODES (et IDE Puer), l'attribution du grade master à l'ensemble des IDE spécialisée avec une réelle reconnaissance salariale et la reconnaissance de la pénibilité du métier par le retour en catégorie active. Rappelons que les conditions de travail dans les blocs sont particulièrement difficiles et dégradées, entraînant un turn-over des professionnel.le.s inquiétant, une fuite sans précédent des personnels et l'arrêt de certains blocs.

La montée en compétence des IBODE via le nouveau référentiel de formation s'est effectuée sans la moindre augmentation salariale !

Les récentes mesures de Mme Buzyn sont un véritable affront pour la profession en bradant les compétences IBODE pour pallier le manque de moyens aux urgences.

Nos collègues réclament ENFIN, une juste reconnaissance qui doit se traduire par de réelles augmentations de salaire afin de valoriser cette profession trop longtemps négligée.

La CGT soutient la grève reconductible annoncée à partir du 23 septembre 2019.

Pour rappel, la plateforme revendicative portée par les IBODE est la suivante :

→ **L'application pleine et entière du Décret d'actes du 27 janvier 2015 dont l'exclusivité d'exercice.**

- Une prime spécifique qui justifie les actes exclusifs.**
- Des grilles indiciaires décentes et le dégel du point d'indice.**
- Une NBI de 30 points : les IBODE étant les seuls professionnels du bloc opératoire à ne pas la percevoir.**
- La reprise active de la réingénierie de la formation.**
- Un véritable plan de formation pour les IDE en fonction dans les blocs opératoires.**
- Une reconnaissance de la pénibilité de notre profession ainsi que des mesures pérennes visant à améliorer les conditions de travail dans les blocs opératoires.**
- Les étudiants infirmiers de bloc opératoire revendiquent l'homogénéisation de la prise en charge de la formation IBODE et la suppression des 2 ans d'exercice infirmier pour accéder à la formation IBODE.**

